Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260127-D_26_014-DE

GUICHEN PONTRÉAN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 26-014– 27 janvier 2026

COMMANDE PUBLIQUE
Marchés publics

Membres en exercice : 27
Quorum : 14
Présents :
26 (de la délibération 26-005 à la délibération n°26-010)
27 (de la délibération n °26-011) à la délibération n°26-024)

Votants :
26 (de la délibération 26-005 à la délibération n°26-010)
27 (de la délibération n °26-011) à la délibération n°26-024

Présents :
Dominique DELAMARRE - Philippe SALAÜN - Laurence BIENNE – Mathieu LUCAS MOUNIER – Isabelle LEBOURDAIS - Jean-Philippe MEHU - Hermine TOFFOLETTI Jean LEMOINE - Anne GADBY - Joël SIELLER - Jean-Marc JOUMIER - Nadine JOUAULT - Pascale THEZE - Françoise LEBRUN – Sandrine THURET - Catherine CHERIF - Matthieu CHANEL- Julien DUBOIS - Sylvie LE LAY - Thierry PRESSARD Michèle MOTEL - Patrick JUMEL- Audrey GROSHENY - Bruno MARGOTTIN - Patricia AUGUIN - Pierrick AUFFRAY - Patricia PIANET

Secrétaire de séance : Sandrine THURET
Jean LEMOINE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni en salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le vingt janvier deux mille vingt-six, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Convention de partenariat entre le service jeunesse, la crèche et la ludothèque associative La Ronde des jeux

Par délibération n°22-308 en date du 06 décembre 2022, le Conseil municipal a notamment approuvé la convention de partenariat entre le service enfance et la ludothèque la Ronde des jeux.

Cette convention a pour objectif de diversifier les activités proposées sur le service enfance dans le cadre du PEDT et des pôles d'activités. Elle répond aussi à l'objectif de permettre aux enfants de découvrir leur environnement.

Afin de permettre à d'autres enfants de la Commune de bénéficier des activités et des jeux proposés par la Ronde des jeux, il est proposé d'étendre l'accueil au service jeunesse et à la crèche municipale.

Les modalités pratiques et d'encadrement sont précisées dans le projet de convention joint en annexe.

Considérant l'intérêt d'élargir l'accès à un maximum d'enfants et de jeunes du territoire à la ludothèque La Ronde des jeux,

Considérant que le partenariat actuel avec la Ronde des jeux a permis aux enfants de participer à de nombreux ateliers et découvrir de nouveaux jeux,

Considérant l'avis favorable de la commission Affaires Scolaires - Jeunesse réunie le 15 janvier 2026,

Etant entendu l'exposé d'Anne GADBY,

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260127-D_26_014-DE

Il est proposé :

1°) d'accepter les termes de la convention jointe en annexe

2°) d'autoriser le Maire à la signer

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

Le Maire,

Dominique DELAMARRE

La secrétaire de séance,

Sandrine THURET

CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ	
Les voies de recours	**Les délais**
Devant le Maire . *Le recours gracieux*	Si le *recours gracieux* est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif . *Le recours contentieux*	Le *recours contentieux* doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr .